

## Thème spécial

### Les effets du Covid-19 sur le marché du travail en Suisse

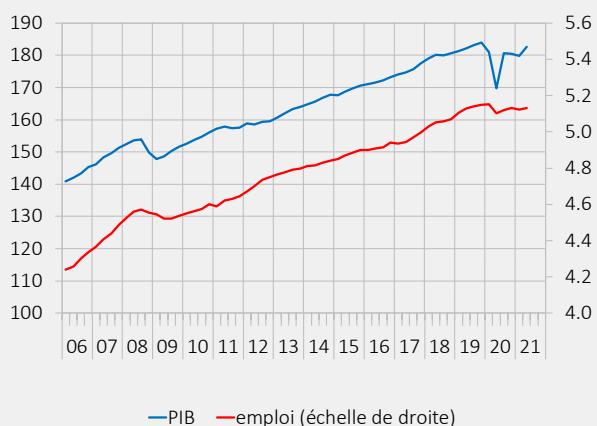
Alors que le marché du travail suisse se portait encore très bien au début de l'année 2020, la situation a changé très rapidement en mars 2020 avec le déclenchement de la pandémie de Covid 19. Les indicateurs montrent toutefois que les effets négatifs sur le marché du travail ont été sensiblement atténués grâce aux mesures de stabilisation qui ont été mises en œuvre.

#### Emploi : chute suivie d'une reprise rapide

Mesuré à l'ampleur des pertes de valeur ajoutée, l'impact négatif de la pandémie sur l'emploi est resté relativement modéré. Au cours du premier semestre 2020, le nombre désaisonnalisé d'offres d'emploi a diminué de 23 % et le nombre désaisonnalisé de travailleurs de 50 000, soit 1,0 % (graphique 60), selon la statistique de l'emploi (Statem). Au second semestre 2020, l'emploi s'est partiellement redressé avant de reculer à nouveau légèrement au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 suite à un durcissement des mesures de lutte contre le coronavirus. Au 2<sup>e</sup> trimestre, le nombre des travailleurs s'est redressé, mais il était encore inférieur de 20 000, soit de 0,4 %, à celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, au moment du déclenchement de la crise du Covid 19.

#### graphique 60 : PIB et emploi

valeurs désaisonnalisées, PIB : réel en milliards de CHF, emploi : en millions



sources : SECO, OFS

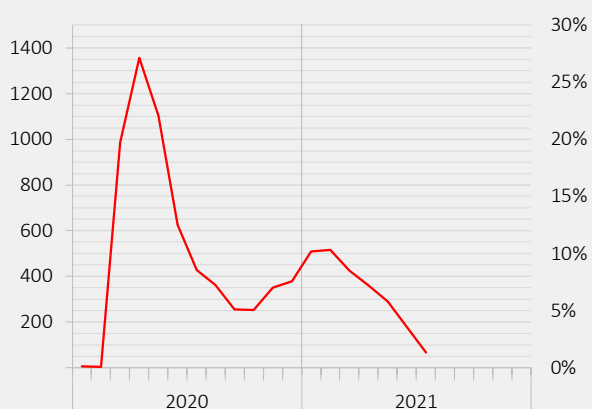
En équivalents plein temps, la moyenne annuelle pour 2020 s'est encore traduite par une augmentation marginale de l'emploi de 0,1 % par rapport à 2019, en raison du niveau initial élevé en début d'année. Toutefois, cette valeur néglige la perte de travail compensée aux entreprises par le versement des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT). Selon l'OFS, les heures travaillées ont enregistré en 2020 une forte baisse, de l'ordre de 3,7 %. Cette baisse aurait été encore plus importante si les heures normales de travail n'avaient pas augmenté en 2020, notamment en raison de jours fériés tombant le week-end. Au total, selon le SECO, 376,5 millions d'heures perdues ont été compensées en 2020 par le chômage partiel, ce qui correspond à pas moins de 4,5 % des heures de travail normales en 2020. La baisse de l'emploi et des heures travaillées a varié selon les secteurs. Celui de l'hôtellerie et de la restauration, qui a été le plus durement touché par la pandémie et les restrictions économiques, a enregistré de loin la plus forte baisse en 2020 (-29 %).

Sur la base des demandes d'IRHT, la perte de travail depuis le début de la crise peut être observée d'un mois à l'autre et secteur par secteur (graphique 61). Au plus fort de la première vague pandémique, en avril 2020, un bon quart des employés en Suisse recevaient une IRHT. Dans ce même mois, un bon 15 % du volume annuel normal de travail a été perdu et compensé par des IRHT. Suite aux mesures d'assouplissement de l'été 2020, les demandes de versement d'IRHT ont sensiblement et rapidement diminué. En septembre et octobre 2020, 5 % des travailleurs bénéficiaient encore de l'IRHT et l'absentéisme se situait encore aux alentours de 2 % du volume annuel normal de travail.

Par rapport à la première vague, le recours à l'indemnité RHT lors de la deuxième vague était plus clairement axé sur les secteurs soumis à des restrictions majeures, à savoir l'hôtellerie et les arts, spectacles et loisirs. Toutefois, elle a également joué un rôle considérable dans divers secteurs qui n'ont été que partiellement ou indirectement touchés, tels que les transports (notamment l'aviation et les services connexes), le commerce (notamment les secteurs fermés) ou l'industrie manufacturière (en

particulier dans les industries textile, horlogère et métallurgique). En janvier et février 2021, environ 10 % des employés ont à nouveau bénéficié d'IRHT. L'absentéisme a avoisiné 6 % du volume annuel normal de travail avant de régresser peu à peu au fur et à mesure de l'assouplissement des restrictions.

**graphique 61 : Salariés bénéficiant d'indemnités RHT**  
en milliers (échelle de gauche), pourcentage des travailleurs (échelle de droite)



sources : SECO, OFS

### Chômage : hausse rapide mais limitée

Au printemps 2020, le taux de chômage désaisonnalisé a fortement augmenté suite à l'effondrement sans précédent de l'activité économique, passant de 2,3 % en février à 3,5 % en mai et juin 2020. Dans les mois suivants, le taux de chômage a légèrement diminué, puis il est resté stable autour de 3,3 % durant l'automne 2020, pendant la deuxième vague de la pandémie. Bien qu'ayant continué de baisser au printemps 2021, il était encore de 2,8 % en septembre 2021.

La hausse du taux de chômage durant la crise du coronavirus s'est ainsi limitée jusqu'à présent à un maximum de 1,2 point de pourcentage. Par rapport à son niveau d'avant la crise (février 2020), le taux de chômage désaisonnalisé, à la fin septembre 2021, était encore supérieur de 24 500 et le nombre des demandeurs d'emploi inscrits s'élevait à 41 700. Environ la moitié de la hausse du chômage liée à la crise était ainsi compensée à la fin du mois d'août.

### Chômage par sexe, groupe d'âge et région

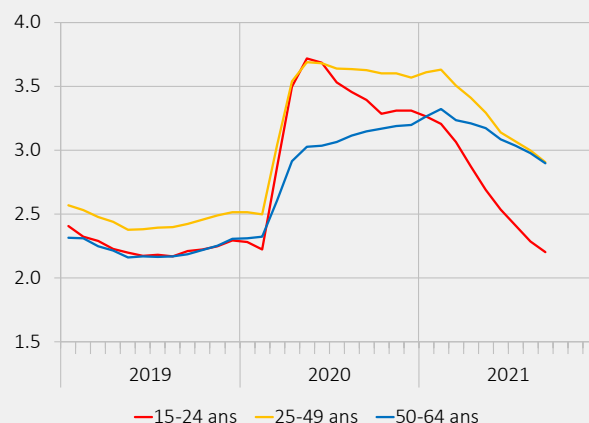
Corrigé des variations saisonnières et comparé aux niveaux d'avant la crise, le taux de chômage des femmes a augmenté d'un maximum de 1,0 point de pourcentage et celui des hommes de 1,2 point pendant la crise du coronavirus. Le taux de chômage des hommes était légèrement supérieur à celui des femmes, comme c'était déjà le cas avant la pandémie. Mais depuis mars 2021, l'un et l'autre sont en forte baisse. À la fin du mois de septembre

2021, le taux de chômage désaisonnalisé dépassait encore de 0,3 point de pourcentage pour les femmes, contre 0,4 point pour les hommes, le niveau d'avant la crise.

Un peu plus importantes sont les différences d'évolution entre les classes d'âge (cf. graphique 62, graphique 63). Dans une des premières phases de la pandémie, on a observé une hausse disproportionnée du taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans. Toutefois, la situation s'est déjà sensiblement détendue au cours du second semestre. Ce schéma n'a rien d'inhabituel. En général, le chômage des jeunes est plus fortement affecté par les fluctuations cycliques. Étant nouveaux sur le marché du travail, les jeunes sont nombreux à occuper un emploi temporaire ou à travailler pour des sociétés de location de personnel, et leurs contrats de travail sont généralement les premiers à être résiliés ou à ne plus être renouvelés en cas de crise. Mais ils profitent généralement davantage des phases de reprise économique, ce que l'on peut également observer dans cette crise.

En revanche, dans le groupe d'âge des 50 ans et plus, l'augmentation du taux de chômage a été moins forte. Cette évolution s'est néanmoins poursuivie au second semestre 2020, tandis que le taux de chômage se stabilisait chez les personnes de 25 à 49 ans. Là également, l'évolution se déroule selon le schéma habituel. De manière générale, les travailleurs plus âgés sont moins souvent au chômage ; mais le cas échéant, ils le restent plus longtemps. Cette dynamique s'explique notamment par le fait que les chômeurs âgés sont moins susceptibles d'occuper un emploi temporaire et qu'ils ont souvent plus de difficultés à retrouver un emploi leur convenant.

**graphique 62 : Taux de chômage par groupe d'âge**  
valeurs désaisonnalisées, en %



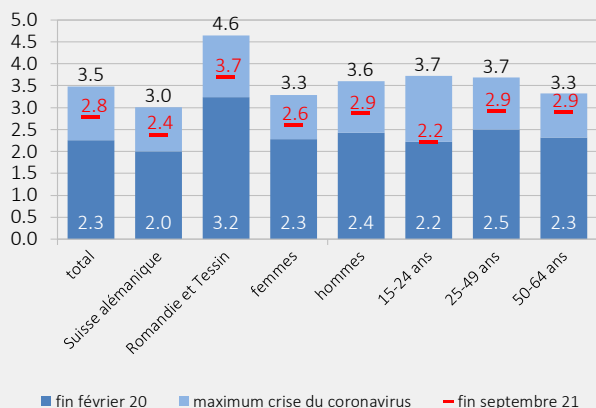
source : SECO

Après une légère hausse consécutive à la deuxième vague de coronavirus de l'hiver 2020/21, le taux de chômage a ensuite baissé à nouveau pour toutes les classes d'âge à partir du début du 2<sup>e</sup> trimestre 2021. Chez les

jeunes, le taux de chômage désaisonnalisé à la fin septembre 2021 n'était que légèrement supérieur au niveau d'avant la crise. Mais il était encore supérieur de 0,4 point de pourcentage chez les travailleurs de 25 à 49 ans et de 0,6 point chez les actifs de 50 à 64 ans.

### graphique 63 : Taux de chômage selon diverses caractéristiques

valeurs désaisonnalisées, en %



source : SECO

L'augmentation maximale du taux de chômage due à la crise a été plus forte en Suisse romande et au Tessin (+1,4 point de pourcentage) qu'en Suisse alémanique (+1,0 point de pourcentage). Cependant, la reprise a été depuis lors un peu plus forte en Suisse latine. En septembre 2021, le taux de chômage moyen dépassait encore le niveau d'avant la crise de 0,37 point de pourcentage en Suisse alémanique et de 0,45 point en Suisse romande. L'évolution de la crise a également été différente d'un canton à l'autre. Par exemple, les cantons qui ont été touchés plus tôt par la première vague de la pandémie (notamment le Tessin, le Valais et Vaud) ont atteint le taux de chômage le plus élevé avant les autres cantons. La différence de structure sectorielle des cantons est également susceptible d'avoir eu une influence sur le taux de chômage : par exemple, une forte proportion d'emplois dans le tourisme s'est parfois traduite par une augmentation plus prononcée du chômage. Il faut toutefois noter que dans toutes les régions de Suisse, les effets négatifs de la crise du coronavirus sur le chômage ont été très largement amortis par le recours massif aux indemnités RHT. L'essor actuel se manifeste également dans tous les cantons, le taux de chômage désaisonnalisé ayant partout baissé par rapport à son pic de crise. La baisse observée depuis le pic a été particulièrement marquée dans les cantons touristiques du Valais, des Grisons et du Tessin.

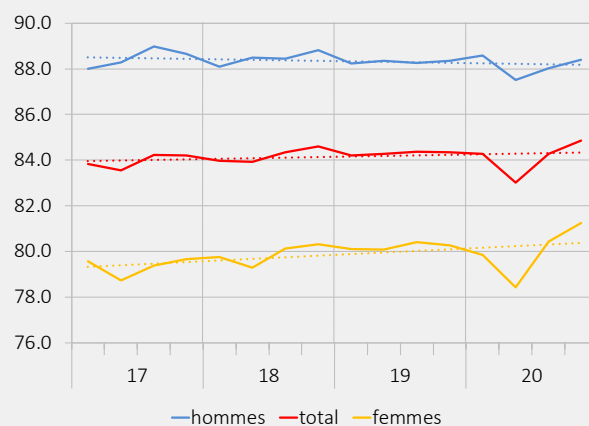
### Reprise rapide, également au niveau du taux d'activité

Les effets négatifs de la crise du coronavirus se sont reflétés principalement, mais non exclusivement, dans les

chiffres du chômage et des IRHT. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, la crise du coronavirus a également entraîné une baisse significative du taux d'activité. Comme l'ont montré les données des deux derniers trimestres de 2020, ce décrochage du marché du travail, un peu plus prononcé chez les femmes, n'a eu qu'un caractère temporaire. Dès le 3<sup>e</sup> trimestre pour les femmes, et au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 pour les hommes, le taux d'activité était revenu au niveau de la tendance à long terme indiquée par les lignes en pointillés du graphique 64. Le décrochage du marché du travail s'est principalement manifesté par le fait que les personnes sans activité lucrative ont interrompu leur recherche d'emploi pendant la phase de confinement. C'est ce qu'indique l'augmentation du nombre des personnes en principe disponibles pour débiter dans un nouveau travail et qui n'étaient temporairement pas à la recherche d'un emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2020. La recherche d'emploi s'est à nouveau intensifiée au second semestre de 2020.

### graphique 64 : Taux d'activité (15-64 ans) par sexe

en %, ligne pointillée : trend linéaire



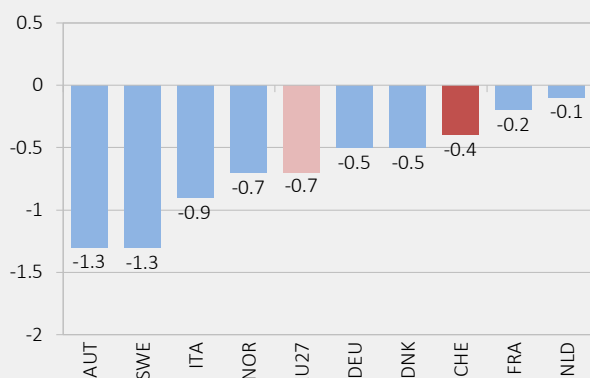
source : SECO

### Évolution du marché du travail, comparaison internationale

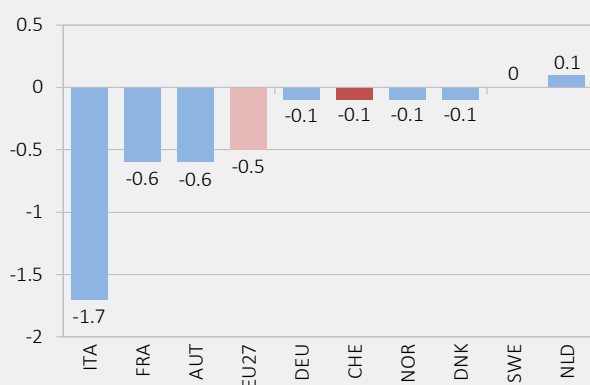
Le graphique 65 montre comment la crise du coronavirus a affecté le marché du travail dans différents pays de l'UE. Par rapport à 2019, le taux d'actifs occupés au sein de la population âgée de 20 à 64 ans dans les pays de l'UE27 a diminué en moyenne de 0,7 et le taux d'activité de 0,5 point de pourcentage, tandis que l'augmentation du taux global de chômage, comparativement modérée, n'a été que de 0,4 point de pourcentage (moyennes annuelles). Il en ressort qu'un recours accru au chômage partiel et à des dispositifs similaires dits « de maintien dans l'emploi » ont permis de limiter les effets négatifs de la crise sur le marché du travail de nombreux pays de l'UE27.

### graphique 65 : Indicateurs du marché du travail, comparaison internationale (2020 par rapport à 2019)

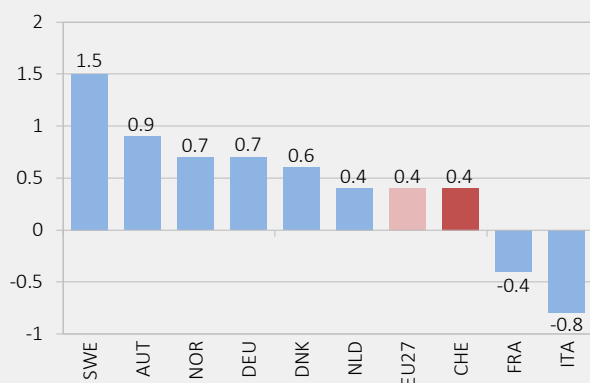
taux d'actifs occupés (20 à 64 ans)



taux d'activité (20 à 64 ans)



taux de chômage au sens de l'OIT (15 à 74 ans)



source : Eurostat

En comparaison internationale, la Suisse se caractérise par un recul de l'emploi inférieur à la moyenne et par un niveau élevé, quasiment inchangé, de participation au marché du travail. Cela s'explique certainement par le fait que les répercussions négatives sur le PIB en Suisse ont été également plus faibles que dans d'autres pays. Par ailleurs, le recours massif à l'indemnité de chômage partiel a probablement soutenu la participation au marché suisse du travail. La hausse du taux de chômage en Suisse, de 0,4 point de pourcentage, a été identique à la

moyenne observée dans l'UE27, mais en même temps plus faible que dans la plupart des pays de comparaison. À noter que l'évolution du chômage dans plusieurs pays de l'UE a été caractérisée par un décrochage plus prononcé du marché du travail. En Italie et en France, par exemple, le taux de chômage a effectivement diminué en 2020, tandis que la forte baisse du taux d'activité signale un décrochage généralisé du marché du travail. Ces personnes temporairement inactives ne sont pas prises en compte dans le taux de chômage.

### Le ciblage des mesures de stabilisation...

Afin de stabiliser l'économie et le marché du travail, des mesures ont été prises en Suisse avec deux objectifs principaux : (1) soutenir et maintenir le pouvoir d'achat des salariés et des indépendants en stabilisant l'emploi et en sécurisant les salaires ; (2) assurer la liquidité des entreprises intrinsèquement solvables et viables à long terme.

Les instruments existants de l'assurance-chômage – soit notamment l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT), l'indemnisation du chômage, le service public de l'emploi et un large éventail de mesures touchant le marché du travail (MMT) – ont pu être rapidement adaptés aux besoins de soutien se manifestant sur le marché du travail. Ces instruments ont été complétés par des mesures supplémentaires telles qu'un soutien financier ciblé sur certains secteurs et l'octroi de prêts et de contributions à fonds perdu à des entreprises particulièrement touchées.

Dans le cas de l'IRHT notamment, le cercle des ayants droit a été élargi, la durée maximale du droit a été prolongée et le délai d'attente a été suspendu. Afin de pouvoir traiter les demandes de chômage partiel dans les meilleurs délais et procéder rapidement au versement des IRHT, l'assurance-chômage a simplifié ses procédures de demande et de paiement (procédure dite sommaire), ce qui a permis d'alléger la charge administrative tant des entreprises concernées que des organes d'exécution ou des caisses d'assurance-chômage.

En outre, les bénéficiaires d'allocations de chômage ont reçu des indemnités journalières supplémentaires pendant les mois de mars à août 2020 et de mars à mai 2021, et le pouvoir d'achat des indépendants a également été soutenu grâce aux allocations de compensation des pertes de gain liées à la pandémie. Des fonds supplémentaires étaient disponibles pour les MMT de l'assurance-chômage grâce à la conception anticyclique du budget, lequel s'accroît automatiquement en cas d'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi. L'assurance-chômage a ainsi pu soutenir également de manière adéquate, dans le cadre de divers programmes, la réinsertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

### ... et leurs effets

Jouant un rôle crucial en atténuant les conséquences économiques de la crise, les mesures de stabilisation ont eu un fort impact sur l'évolution du marché du travail. C'est notamment le recours systématique à l'IRHT qui a permis d'éviter en Suisse des vagues de licenciements importantes et de circonscrire les effets négatifs de la crise sur l'emploi. Une comparaison entre pays montre que le chômage partiel et les mesures similaires de maintien de la main-d'œuvre ont largement contribué à atténuer les conséquences économiques de la pandémie<sup>15</sup>.

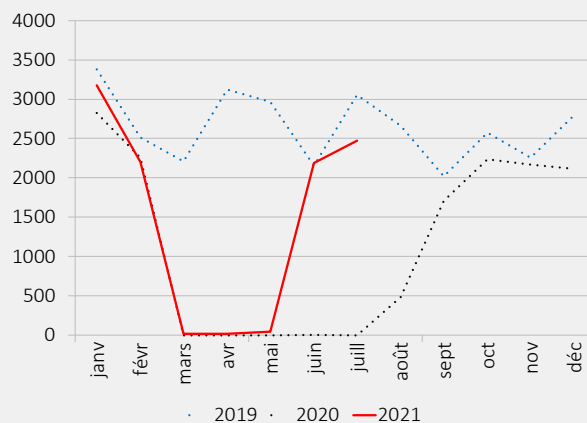
Bien que ces mesures aient recueilli un très large soutien, il n'a jusqu'à présent pas été possible de prouver qu'elles ont favorisé un retard artificiel des licenciements. La forte réduction du chômage partiel après avril 2020 s'est produite à chômage constant ou en légère baisse, ce qui plaide contre un « glissement » du chômage partiel vers le chômage. Ce constat est également corroboré par la baisse du chômage depuis le printemps 2021 et la diminution simultanée du chômage partiel.

En raison de l'extension des régimes d'aide sociale en amont – tels que l'assurance-chômage et la compensation des pertes de gain – ainsi que des autres mesures d'amortissement économique prises par la Confédération et les cantons, aucun effet significatif de la crise du coronavirus n'a été observé à ce jour dans le système d'aide sociale. Il est vrai que les ménages à faible revenu ont subi des pertes de revenus plus importantes pendant la crise que les ménages aisés et qu'ils ont dû recourir plus souvent à l'épargne. Cependant, cela ne s'est pas encore reflété dans l'aide sociale.

Les mesures de stabilisation expliquent également l'augmentation du chômage de longue durée qui coïncide avec le début de la pandémie. Grâce à la prolongation de

la durée du droit à la perception des indemnités journalières, il n'y a pas eu d'arrivées en fin de droit de mars à août 2020 et de mars à mai 2021 (graphique 66). Les personnes qui, pendant ces mois, avaient déjà perçu leurs indemnités journalières régulières n'ont pas été radiées, mais sont restées plus longtemps dans le régime d'assurance. Passé l'été 2020, le nombre des arrivées en fin de droit a de nouveau atteint un niveau similaire à celui de l'année précédente. Après l'expiration de la prolongation du droit aux indemnités journalières, il s'est produit, comme on s'y attendait, une augmentation du nombre des arrivées en fin de droit à partir de juin 2021. Elles étaient cependant presque les mêmes qu'en juin avant la crise et aucun effet de rattrapage n'a été observé jusqu'ici. Vu la normalisation de la situation sur le marché du travail et la baisse du chômage observée depuis mars 2021, de tels effets de rattrapage devraient rester limités à l'avenir.

graphique 66 : Chômeurs arrivés en fin de droit



source : SECO

Rédaction : Martin Wagenbach (SECO, Secteur Analyse du marché du travail et politique sociale)

<sup>15</sup> [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/employment/perspectives-de-l-emploi-de-l-ocde\\_19991274](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/employment/perspectives-de-l-emploi-de-l-ocde_19991274)